



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

12 décembre 2022

CONTACT :

Jamie Miller (202) 729-7098
james.miller1@dc.gov

Le DC DMV annonce un nouveau programme imposant un dispositif antidémarrage aux auteurs d'infractions liées à la toxicomanie au volant

(WASHINGTON, DC) Aujourd'hui, le Département des véhicules motorisés (DC DMV) a annoncé que l'agence mettra en œuvre un programme de dispositif antidémarrage obligatoire à compter du lundi 19 décembre 2022. Les résidents titulaires d'un permis de conduire du DC ayant été reconnus coupables d'une infraction liée à l'alcool ou aux stupéfiants à compter du 19 décembre 2022 devront s'inscrire au programme de dispositif antidémarrage (Ignition Interlock Device - IID) du DC DMV. Un dispositif antidémarrage est un éthylotest relié au système d'allumage d'un véhicule.

« En réponse à la [loi](#) récemment adoptée, le DC DMV met en place un nouveau programme antidémarrage, a déclaré Gabriel Robinson, Directeur du DC DMV. Je suis convaincu que le programme IID obligatoire contribuera à répondre à de nombreuses préoccupations de la communauté en matière de sécurité concernant les personnes reconnues coupables d'avoir conduit sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants. »

Une fois condamné pour une infraction au volant liée à l'alcool ou aux stupéfiants, le conducteur devra se rendre sur le nouveau portail en ligne du programme IID du DC DMV pour remplir une demande et s'inscrire au programme IID. Les conditions d'admissibilité pour l'inscription au programme sont les suivantes :

- La personne ne doit avoir aucune autre suspension ou révocation de permis de conduire en cours ou en attente ;
- La personne doit s'être inscrite ou avoir terminé un [programme de traitement de la toxicomanie](#) ;

- La personne doit obtenir et maintenir une assurance SR22 (certificat de responsabilité financière) haut risque.
- La personne doit faire installer un IID dans tous les véhicules concernés par un vendeur agréé par le DC DMV.

Les résidents possédant un permis de conduire commercial (CDL) devront revenir au niveau du permis de conduire non commercial et s'inscrire au programme IID obligatoire.

L'inscription au programme IID doit être effectuée dans les 30 jours suivant la date de la condamnation et des frais de dossier non remboursables de 50 \$ sont exigés. Une fois inscrit au programme IID, un conducteur se verra délivrer un permis de conduire restreint par le DC DMV et ne pourra conduire que des véhicules désignés comportant un dispositif antidémarrage. Tous les véhicules immatriculés au nom du conducteur doivent être équipés d'un dispositif antidémarrage.

Si le conducteur ne s'inscrit pas au programme IID, son permis de conduire du DC sera révoqué pour une durée indéterminée et tous les véhicules immatriculés au nom du conducteur seront suspendus. Les résidents dont le permis de conduire a été révoqué pendant plus de six mois devront également repasser le test de connaissances du code de la route et le test de conduite du DC DMV.

Des informations supplémentaires sur le programme IID du DC DMV sont disponibles [ici](#).

###